



Prescription de la révision n° 1 du PLU:
Délibération du conseil municipal du 18 novembre 2013

Arrêt du projet:
Délibération du conseil municipal du 26 mai 2014

Approbation du Plan Local D'Urbanisme :
Délibération du conseil municipal du 17 novembre 2014

Zonage P.P.R.I.

- Rd = zone inconstructible (digue)
- Ri = zone inconstructible
- Bt = zone constructible sous conditions
- Bi = zone constructible sous conditions
- Lit mineur
- Distances de recul de 10 mètres
- Limite de prescription du P.P.R.I.

Zonage P.I.Z.

- Inondation (I)
- Zone à risque fort (ZF)
 - Zone à risque moyen (ZM)
 - Zone à risque faible (Zf)
 - Rivière

- Glissement de terrain (G)
- Zone d'aléa fort (ZF)
 - Zone d'aléa moyen (ZM)
 - Zone d'aléa faible (Zf)

- Chute de blocs (B)
- Zone d'aléa fort (ZF)
 - Zone d'aléa moyen (ZM)
 - Zone d'aléa faible (Zf)

Gazoduc

Ø150

IRE
PEL
ELS

Tracé Informatif
Conduite de Gaz

